



*Afin de mieux comprendre les liens entre économie sociale et solidaire (ESS) et démocratie, Décider ensemble est allée à la rencontre de Timothée Duverger, chercheur au Centre Émile-Durkheim et responsable de la chaire Territoires de l'économie sociale et solidaire à Sciences Po Bordeaux. Cette interview est l'occasion de mieux comprendre la notion de « ville coopérative », développée par le chercheur en réponse aux difficultés que rencontre aujourd'hui la démocratie participative.*

## Timothée Duverger

**Chercheur au Centre Émile-Durkheim et responsable de la chaire Territoires de l'économie sociale et solidaire à Sciences Po Bordeaux**

**Tout d'abord, pourriez-vous nous présenter votre parcours et ce qui vous a amené à travailler sur les questions d'ESS et de démocratie ?**

Je suis responsable de la chaire « Territoires de l'économie sociale et solidaire » à Sciences Po Bordeaux et chercheur au Centre Émile-Durkheim : je travaille principalement sur l'institutionnalisation de l'ESS. J'ai aussi travaillé pendant près de dix ans en collectivités locales, au département de la Gironde et à la mairie de Bordeaux, en partie sur des questions de démocratie participative : c'est ce parcours qui m'a amené à m'intéresser au lien entre ESS et démocratie. Ces deux champs sont encore souvent pensés séparément alors qu'ils ont beaucoup en commun, notamment autour de la participation citoyenne et de l'initiative collective. J'ai notamment cherché à comprendre comment les initiatives citoyennes et coopératives pouvaient contribuer à revitaliser une démocratie participative qui s'est, à mon sens, quelque peu essoufflée. C'est ce qui m'a conduit à travailler sur l'idée de « démocratie coopérative » et de « ville coopérative ».

**Comment faites-vous le lien entre les principes démocratiques de l'ESS, notamment à travers les modèles coopératifs comme les SCOP et les SCIC, et la démocratie dans le champ politique ?**

Aujourd'hui, on a un peu réduit la démocratie participative à cette sphère institutionnelle, et c'est ce qui explique que ça puisse être perçu comme instrumentalisé, lorsqu'elle reste encadrée par le pouvoir politique. Or, il y a des théories, notamment la « spill-over thesis » de Carole Pateman<sup>1</sup>, qui défendent l'idée que pour que la démocratie soit pleinement accomplie, elle doit irriguer toutes les sphères de la société et ainsi sortir de la seule sphère institutionnelle. Dans le domaine économique, la démocratie peut se jouer dans des formes d'entreprises plus démocratiques : les SCOP constituent à ce titre un modèle particulièrement abouti, même si ce n'est évidemment pas le seul.

La question est donc de savoir comment démocratiser l'ensemble de ces sphères.

1 Carole Pateman, Participation and Democratic Theory, 1970

# L'INTERVIEW

Plutôt que de partir d'une politique publique définie par les élus et de demander ensuite aux citoyens leur avis, il faudrait davantage leur donner les moyens de porter leurs propres initiatives et de formuler leurs propres demandes. C'est là que je vois un lien avec l'ESS : il s'agit de leur donner les ressources nécessaires : formations, moyens financiers, locaux, pour qu'ils puissent s'organiser et agir eux-mêmes. L'enjeu est donc de déplacer le pouvoir d'initiative : plutôt que de partir d'une politique publique définie par les élus pour ensuite consulter les citoyens, il faut être davantage accueillant et accompagnant vis-à-vis des initiatives qui viennent directement des habitants.

## **Vos travaux partent du constat d'un essoufflement de la démocratie participative. Selon vous, quelles sont les facteurs explicatifs de cette situation ?**

La démocratie participative, telle qu'elle a été conçue dans les années 1970 à la suite des mouvements post-68 et autogestionnaires, vise à aller vers les habitants et renforcer leur capacité d'agir. Aujourd'hui, on explique souvent son essoufflement par son institutionnalisation, avec la création des conseils citoyens, des conseils de quartier, etc. Mais le problème n'est pas, selon moi, l'institutionnalisation en elle-même, car elle peut au contraire permettre de reconnaître, de financer et de pérenniser des pratiques. Le véritable problème est plutôt que la démocratie participative a été cantonnée à la sphère institutionnelle et s'est progressivement professionnalisée.

À mon avis, l'erreur est de réduire la démocratie participative à un objectif : rapprocher les citoyens du Conseil municipal. D'abord parce qu'on n'arrive pas réellement à toucher tout le monde, en raison des inégalités qui font que ce sont souvent les mêmes personnes qui participent, et on déploie donc beaucoup d'énergie pour des résultats parfois décevants.

L'essoufflement est aussi en partie liée à une forme de déception liée à cette conception trop institutionnelle de la participation. Les élus locaux se sont en effet beaucoup professionnalisés, notamment du fait de la technicisation et de la complexification de l'action publique. On a donc tendance à considérer la démocratie participative comme relevant nécessairement de la municipalité, alors que les collectivités ont, par ailleurs, des marges de manœuvre limitées et des moyens financiers de plus en plus contraints.

Ainsi, la démocratie participative est devenue un domaine d'intervention parmi d'autres, avec ses dispositifs et ses prestataires, alors qu'elle devrait pouvoir s'étendre à d'autres sphères de la vie locale. On prend donc le problème à l'envers : plutôt que de chercher à faire entrer les citoyens dans des dispositifs institutionnels, il faut partir de la société elle-même et renforcer ses capacités d'initiative et d'action.

## **Vous évoquez la notion de « ville coopérative ». Que recouvre cette notion et comment les principes des modèles coopératifs peuvent-ils s'appliquer à l'échelle d'une municipalité ?**

La « ville coopérative » repose sur un principe simple : faire de la coopération un mode d'action et de coordination à l'échelle du territoire, en s'inspirant des principes coopératifs. Cela peut passer par le montage de projets sous des formes associatives ou coopératives, mais la coopération peut aussi concerner les services publics, en imaginant par exemple des « services publics coopératifs », construits avec les citoyens plutôt que seulement par l'administration. Les SCIC constituent à ce titre un exemple intéressant, puisque des collectivités locales peuvent en être sociétaires et participer à la mise en œuvre de missions d'intérêt général.

La coopération peut également remplacer dans certains domaines une logique de mise en concurrence : les marchés publics peuvent ainsi servir à soutenir l'économie locale, les filières locales ou les structures coopératives. Elle peut enfin se développer entre les acteurs et les territoires, notamment sur des sujets comme la mobilité, le logement ou les déplacements. Au fond ces initiatives existent déjà mais elles restent très fragmentées : l'enjeu de la « ville coopérative » est précisément de les articuler autour d'un même principe et d'en faire une véritable politique locale.

## **Concrètement, quels seraient les leviers permettant de faire de ces initiatives un véritable système de coopération et de concrétiser davantage ce modèle de “ville coopérative” ?**

Un premier levier serait celui des ressources municipales : le pouvoir municipal peut mettre des moyens humains, financiers ou matériels au service de la coopération. Aujourd'hui, on finance surtout les projets, mais très peu l'ingénierie de coopération, c'est-à-dire le travail nécessaire pour faire émerger et construire ces projets. Il faudrait donc davantage financer cette capacité à coopérer et à créer des dynamiques collectives.

Le deuxième enjeu est celui des relais et des corps intermédiaires. Les élus ne doivent pas être seulement des gestionnaires ou des managers de services municipaux : ils doivent retrouver pleinement leur rôle politique et s'appuyer sur des organisations capables de faire le lien avec la société. Cela suppose notamment de renforcer le tissu associatif et de faire émerger des personnes capables de porter des initiatives collectives. Ces personnes peuvent ensuite devenir élues, exercer d'autres responsabilités ou simplement être soutenues dans leurs actions.

L'enjeu est donc de reconstruire une véritable stratégie de maillage local, avec des corps intermédiaires dynamiques. C'est là que l'ESS peut jouer un rôle important, en permettant de développer des formes d'action collective fondées sur la coopération.

Enfin, cela implique de changer notre conception du citoyen. Plutôt que de chercher à attirer un « citoyen » abstrait dans des dispositifs participatifs, il faut partir des personnes, de leurs besoins, de leurs initiatives et de leurs capacités d'action. Autrement dit, il faut inverser la logique : ne pas chercher à faire entrer les citoyens dans les dispositifs municipaux, mais partir de ce qu'ils font déjà pour construire avec eux.

## **Dans une “ville coopérative”, peut-on imaginer que les habitant-es aient, comme dans les modèles de gouvernance coopératives, un statut de sociétaire de leur ville et participent aux décisions de la même manière ?**

Oui, cela rejoint effectivement cette idée : on est sociétaire comme on est habitant et citoyen, avec le principe similaire d'“une personne, une voix”. Mais cela ne signifie pas pour autant une démocratie effective : les SCOP rencontrent elles aussi des enjeux de représentation et de participation ! Cette logique peut néanmoins être intéressante dans la manière de concevoir les services publics : on peut par exemple imaginer des formes de régies coopératives ou de SCIC dans lesquelles les habitants deviendraient sociétaires, voire créer un collège de citoyens au sein d'un service public pour qu'ils puissent participer aux débats et à certaines décisions. Des expériences existent déjà, notamment autour de certaines régies de l'eau à Naples en Italie par exemple, avec la question de la représentation des usagers. Mais il ne faut pas non plus limiter la

coopération à la gouvernance des services publics, car une politique publique n'est pas nécessairement mise en oeuvre par une structure publique : une collectivité peut aussi soutenir directement des initiatives portées par les habitants, sur la végétalisation ou les mobilités par exemple.

Il existe déjà beaucoup d'initiatives de ce type, mais elles ne sont pas suffisamment considérées comme une priorité. L'enjeu, c'est donc de développer les capacités d'initiative et d'autonomie en soutenant les habitant-es dans la mise en oeuvre de projets qui répondent à leurs besoins.

***“La ville coopérative consiste à la fois à ouvrir les services publics à une gouvernance plus citoyenne et à soutenir directement les initiatives des habitants.”***

**Des outils participatifs actuels comme les budgets participatifs ou les conseils de quartier restent relativement cloisonnés. Sans remettre en cause leur utilité, quels outils ou quelles pratiques les municipalités pourraient-elles mobiliser pour dépasser ce cloisonnement et aller vers une démocratie plus coopérative ?**

Je pense qu'il faut avant tout mener une véritable politique associative, en s'appuyant sur les associations et les habitants pour faire émerger et accompagner les initiatives. Cela suppose notamment de mettre en place un droit à l'initiative, permettant aux citoyens de trouver un accompagnement pour développer leurs projets. C'est aussi une forme d'éducation populaire : aller à la rencontre des habitants, identifier leurs besoins et leurs donner les moyens d'agir.

On peut également utiliser certaines politiques publiques pour soutenir directement les initiatives, par exemple en consacrant une enveloppe à des projets portés par les enfants dans les écoles. Enfin, il est possible d'imaginer de nouveaux outils participatifs. Une convention citoyenne pourrait par exemple porter sur la construction du budget, plutôt que sur les sujets habituels.

L'objectif serait de réfléchir collectivement aux finalités de l'action publique à partir d'indicateurs comme les inégalités, la santé, l'environnement, le lien social ou le bien-être, avant de réfléchir aux moyens budgétaires. Au fond, il s'agit plus de renforcer la capacité d'agir des habitants que d'inventer de nouveaux dispositifs.

**Vous évoquiez l'importance des ressources et des lieux permettant aux habitant-es de développer leurs initiatives. Est-ce que les tiers-lieux peuvent être un outil important dans cette logique de ville coopérative ?**

Oui, tout à fait ! Les tiers-lieux créent des polarités locales qui favorisent les initiatives, le lien social et l'engagement. Mais ils ont besoin d'un soutien public durable : on ne peut pas leur demander d'être totalement autonomes alors qu'ils remplissent des missions d'intérêt général. Pour les municipalités, les soutenir peut d'ailleurs coûter moins cher que d'assurer elles-mêmes ces missions. L'enjeu est donc de prendre ces lieux au sérieux et d'assumer leur financement dans la durée, sans les instrumentaliser.

# L'INTERVIEW

## **La ville coopérative permet-elle aussi d'inscrire les initiatives dans le temps long, en les rendant moins dépendantes des changements de mandat politique et davantage portées par les habitant-es eux-mêmes ?**

Oui, il y a un enjeu de financements pluriannuels et de travail dans la durée, avec des indicateurs construits collectivement plutôt qu'une simple logique de contrôle.

Le fait de réunir les différents acteurs permet aussi de rendre les initiatives plus solides face aux alternances politiques ou aux contraintes budgétaires.

La coopération consiste également à diversifier les ressources et à associer d'autres acteurs du territoire, notamment les entreprises. Cela permet de renforcer la continuité des projets, mais aussi de créer de nouvelles opportunités, par exemple pour les habitants des quartiers populaires.

## **Quelles limites ou quels risques identifiez-vous dans ce modèle, et comment éviter qu'il reproduise les écueils de la démocratie participative ?**

La principale différence avec la démocratie participative tient à l'histoire de la coopération. La participation citoyenne s'est progressivement recentrée sur la sphère institutionnelle, notamment dans le contexte de la décentralisation, qui s'est en partie faite sans les habitants. La coopération, elle, repose historiquement sur l'initiative collective et dépasse donc davantage cette seule dimension institutionnelle. La vraie difficulté se situe cependant dans la culture coopérative. Nos institutions et nos organisations sont-elles suffisamment coopératives aujourd'hui ?

Il peut notamment y avoir des résistances de la part des élus ou des administrations qui ne souhaitent pas être dépossédés de leurs prérogatives. Il y a également une question de leadership : un projet coopératif a souvent besoin d'un acteur moteur, mais celui-ci ne doit pas devenir écrasant. Si la ville porte seule le projet sans construire de véritables alliances, elle risque notamment d'étouffer les initiatives citoyennes. Il ne suffit donc pas d'invoquer la coopération : il faut partir des besoins et d'un projet qui nous dépasse, et sans cesse questionner l'intention collective. Au fond, l'enjeu est de savoir si l'on est capable de gouverner à plusieurs, de prendre en compte l'avis de l'autre et de dépasser ses intérêts individuels au service d'un intérêt collectif. Or notre culture publique et notre système politico-administratif restent encore peu coopératifs. Cela suppose donc un véritable changement de culture, avec de la volonté politique, de la formation, des acteurs capables de porter ces démarches et des moyens dédiés.

## **Nous arrivons à la fin de cet interview. Comme le veut la tradition de Décider ensemble, si vous deviez nous conseiller une personne pour notre prochaine interview, qui nous recommanderiez-vous ?**

Je pense que je vous conseillerai Vincent Tiberj, qui est mon collègue à Sciences Po Bordeaux et qui travaille également sur ces questions : il vous apportera sans doute un regard différent du mien. Je vous conseillerai aussi Laurence Ruffin, maire de Grenoble, parce qu'elle a une vraie vision sur ces sujets. Avec des deux profils, vous auriez des regards complémentaires avec des approches différentes !

## REMERCIEMENTS

Nous remercions **Timothée Duverger** d'avoir consacré du temps à cet échange. Son expertise et ses propositions nous permettent de questionner et de dépasser notre vision de la démocratie participative !



[contact@deciderensemble.com](mailto:contact@deciderensemble.com)



01 48 42 05 00